

les attribue au président du Conseil du Trésor, dont l'attitude constitue un exemple parfait de ce qu'on trouve dans l'une des circonscriptions les plus riches du pays. Maintenant, c'est le ministre des Pêches et des Forêts qui occupe le premier rang. Son ministère a renvoyé un grand nombre de gens très qualifiés, qui étaient au service du gouvernement depuis de nombreuses années. Ils ont 50 ans ou plus et sont donc incapables de se trouver un autre emploi. J'aimerais citer certains de ces cas. A Victoria, vous avez M. Lorne Ebell, physiologue arboricole; M. Ajai Mansigh, entomologue; M. Joe Baker, spécialiste du sol; M. Donald Edwards, entomologue et M. Vernon Phelps, directeur des recherches. A Winnipeg, ma ville, vous avez M. G. A. Bradley, qui a 57 ans et est au service du gouvernement depuis 30 ans, et M. R. J. Heron, physiologue, qui était depuis 25 ans dans la Fonction publique.

J'ai fait allusion à sept cas. Il s'agit, dans tous ces cas, d'hommes qui ont renoncé à la perspective de traitements plus rémunérateurs dans l'industrie en échange de la sécurité qu'ils comptaient trouver dans la Fonction publique. Ils ont donné la plus grande partie de leur vie active à la Fonction publique et ils ont bien servi leur pays. Non seulement ils ont été congédiés, mais encore considérés de toute évidence, comme du bois mort.

• (10.10 p.m.)

A quoi rime leur congédiement, monsieur l'Orateur? Certains ont travaillé pour le ministère pendant un certain nombre d'années. Ils ne peuvent pas trouver un nouvel emploi. Qu'arrive-t-il? Cela nuit énormément à leur pensions de retraite qui sont basées, comme toutes les pensions dans la fonction publique, sur 2 p. 100 de leurs six années les mieux rémunérées. Or, c'est seulement ces dernières années que les traitements sont montés aussi rapidement. Ces employés ne peuvent compter sur six années avec leur traitement majoré. Donc, leurs pensions vont être calculées selon un taux de traitement beaucoup moins élevé. En outre, n'ayant pas terminé 35 ans de service, leur pension sera moins importante qu'elle devrait l'être. Comme ils devront retirer leurs pensions plus tôt que prévu, elles seront établies au pro rata de leurs années de service, ce qui leur donnera une valeur encore moindre que les 2 p. 100 des six années les mieux rémunérées, sur lesquelles les employés ont le droit de compter.

Le président de la Commission de la Fonction publique, dans un communiqué adressé à tous les ministères, a dit que selon la Commission, l'absence d'une procédure de révision de cet état de choses, c'est-à-dire les congédiements, n'était pas conforme aux principes de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique et des règlements. Voilà pourquoi, de l'avis de la Commission, chaque sous-ministre devrait instituer une procédure de révision administrative à laquelle tout employé licencié pourrait avoir accès.

Une personne de l'extérieur devrait être membre du comité de révision. Le ministre nous dit que le processus actuel est bon, que vous pouvez en appeler au sous-ministre du ministère qui a déjà passé en revue le personnel, et décidé, en se fondant sur la déclaration du ministre, des employés excédentaires qui recevraient leur préavis. Ils peuvent faire appel, mais le sous-ministre et les autres pantins du ministre seront juge, jury et bourreau. Voilà le genre de société juste que nous proposent le ministre et le gouvernement.

Le fait que plus d'employés de ce ministère se soient plaints que dans tout autre, peut-être même que dans toute la Fonction publique, n'est pas à l'honneur du ministre. Celui-ci cherche à s'attirer les faveurs du premier ministre (M. Trudeau), car c'est lui qui a fait preuve de la plus grande agressivité dans l'application du programme d'austérité exigé du premier ministre au sein de la Fonction publique.

Si le ministre veut être aussi entêté et stupide qu'il l'a été jusqu'ici pour ce qui est des congédiements, le moins qu'il puisse faire, c'est de suivre le conseil du président de la Commission de la Fonction publique, qui est beaucoup plus renseigné sur les relations entre employés et employeurs que le ministre ne le sera jamais. Qu'il établisse un processus de révision qui permette aux employés compétents qui sont congédiés d'avoir au moins le sentiment qu'un comité dans lequel ils ont confiance les a entendus, plutôt que le genre de tribunal irrégulier mis à leur disposition par le ministre et le ministère.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts): Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être exposer brièvement notre problème. Nous nous efforçons, au ministère des Pêches et des Forêts, d'assurer notre service avec le même budget qu'auparavant, non seulement celui de l'an dernier mais de l'année précédente, autrement dit pendant trois années de